



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le – 6 MAI 2020

La ministre

Réf : D20006170

Madame Gwénaëlle L'HUILLIERE  
Secrétaire générale de la CFDT-UFETAM  
Monsieur Philippe GARCIA  
Secrétaire général de la FNEE-CGT  
Monsieur Jean HEDOU  
Secrétaire général de FEETS-FO

Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux

Vous m'avez adressé le 6 mai 2020 un courrier dans lequel vous me demandez de tenir une nouvelle réunion du Comité Technique Ministériel entre la consultation du CHSCTM et le 11 mai pour statuer en urgence sur le Plan National de Reprise d'Activité du ministère. Vous souhaitez également l'instauration d'un moratoire dans l'établissement des plans locaux qui permettrait de consacrer la première journée d'activité dans les services à la déclinaison locale du plan national et aux conditions de protection à mettre en œuvre.

Comme vous le savez, dès lors qu'ont été connues les principales recommandations des autorités sanitaires en vue du déconfinement, dont notamment la publication le 24 avril des préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale, mes services se sont très fortement mobilisés pour préparer dans les plus brefs délais un projet de plan ministériel de reprise d'activité. J'ai veillé à ce que ce plan soit le plus complet possible et qu'il soit prescripteur pour l'ensemble des services et établissements placés sous mon autorité. Je vous précise également que ce plan a vocation à couvrir toute la période de reprise d'activité jusqu'en septembre 2020.

J'ai en outre souhaité que le processus d'élaboration du plan ministériel se fasse en étroite concertation avec les organisations syndicales représentatives. Aussi nous avons établi un processus visant à donner le temps nécessaire à la concertation tout en assurant un premier cadrage pour le 11 mai. De premiers échanges bilatéraux avec mon cabinet et le directeur des ressources humaines sur les grandes lignes du projet de plan ont eu lieu dès la semaine du 27 avril et une première version a été établie et diffusée pour discussion avec les organisations syndicales le 30 avril. La concertation s'est ensuite poursuivie avec l'examen en CTM le 4 mai de cette première version du plan, et se poursuivra en CHSCT-M le 7 mai et l'examen pour avis d'une version amendée du projet lors du CTM prévu le 15 mai prochain. Vous noterez qu'une majorité de ministères n'a pas prévu de consultation formelle des instances.

Entre temps et pour assurer la prise en compte des propositions des organisations syndicales, comme il vous l'a été indiqué à plusieurs reprises, mes services sont disponibles pour recueillir les contributions écrites ainsi que pour la tenue de réunions bilatérales de travail.

Enfin, afin que les services et les agents puissent disposer, dès le 11 mai, d'un plan local décliné du plan national, il a été demandé aux chefs de services d'engager en parallèle et en tenant compte de cette première version du plan national les travaux d'élaboration des plans locaux ainsi que la concertation des instances locales.

Ces plans ont vocation à être progressivement affinés en fonction des avancées du plan national et il ne peut être envisagé de les suspendre en attendant l'avis formel du CTM. Ils seront ensuite soumis pour avis des comités techniques locaux.

Considérant que la concertation constitue un préalable indispensable à la mise en œuvre des plans de reprise d'activité ministériels et une source précieuse d'enrichissement des projets établis par l'administration au bénéfice des agents, je vous invite à me transmettre dès que possible vos observations afin qu'elles puissent être prises en compte dans la deuxième version du projet qui sera examiné lors du CTM du 15 mai.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux, à l'expression de mes salutations les plus sincères.



Elisabeth BORNE